

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-sept février deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, en la Salle des Fêtes de Chaillac, se sont réunis les membres du Conseil Communautaire sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Date d'envoi de la convocation : le 20 février 2018.

Nombre de membres titulaires dont le Conseil Communautaire doit être composé : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLEZ, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET.

Pouvoir : Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents : Jean BOUTET, Michel VIOLET.

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET.

Absents : Jean-Paul BUGEAUD, Alain CAILLÈRE, Luc PORTIER, Pascal TORTIGET.

M. le Président accueille le 2^{ème} délégué de Mouhet, M. James VALLET, désigné suite à la démission de Roger JAMBUT.

Le Président propose au Conseil Communautaire de modifier l'ordre du jour en rajoutant le point suivant :

- Convention 2018 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2018

Le Président annonce que la délibération concernant le SDEI est caduque, celui-ci n'ayant pas encore modifié ses statuts.

Le remplacement temporaire de Didier BOIREAU est en cours un candidat ayant été retenu.

Alain OVAN fait remarquer que son intervention expliquant son opposition à la collecte de la taxe de séjour selon un mode forfaitaire ne figure pas dans le PV.

Pas d'autre observation. Voté à l'unanimité.

3 - Modification du nombre de Vice-Président

La démission de Roger JAMBUT de maire puis de maire-adjoint et enfin de conseiller communautaire entraîne de facto sa démission de Président de la commission voirie. Ayant déjà assuré cette fonction depuis l'aggravation de l'état de santé de Roger, Philippe GOURLAY propose d'en officialiser sa fonction et donc de réduire le nombre de vice-présidents de 7 à 6.

Voté à l'unanimité.

4 - Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Celle-ci se réunit en moyenne 4 ou 5 fois par an durant une heure maximum. Alain OVAN se propose pour remplacer Roger JAMBUT.

Voté à l'unanimité.

5 – Modification des commissions communautaires

Michèle BALLET et Gilles TOUZET se proposent d'intégrer la commission culture sports et loisirs et Jean-Christophe PLANTUREUX la commission voirie et éclairage.

Voté à l'unanimité.

6 – Approbation des comptes de gestions 2017, dressés par le Trésorier de Le Blanc, des budgets principal et annexe

Pour le budget principal de l'exercice 2017 la section d'investissement présente un excédent de 617 718,57 € et la section de fonctionnement un excédent de 1 009 970,54 €.

Pour le budget annexe de l'exercice 2017 la section d'investissement présente un déficit de 75 558,82 € et la section de fonctionnement un excédent de 34 762,02 €.

Approbation à l'unanimité.

7 – Approbation des comptes administratifs 2017 des budgets principal et annexe

C'est Gérard MAYAUD qui présente les résultats après avoir chaleureusement remercié Sophie BAZIN pour la qualité du travail de mise en forme et d'explications des éléments comptables.

La présentation complète des documents figurant au dossier remis aux délégués fait l'objet de quelques précisions, explications et remarques :

Section de fonctionnement :

Dépenses : sur l'ensemble des chapitres les dépassements sont très peu nombreux et limités en montants alors que les dépenses sont très largement maîtrisées puisque sur un budget voté, DM incluse, de 3 713 515,46 €, 2 261 520,41 € ont été réalisés, soit 61,03 %.

Recettes : La quasi-totalité des chapitres enregistrent des recettes dépassant les prévisions, y compris les dotations et contributions de l'Etat, ainsi que certaines lignes n'ayant pas eu de montant voté au budget. Au total, sur un total voté, DM incluse, de 3 705 639,46 € 88,28% ont été réalisés.

Section d'investissement :

Dépenses : A part les remboursements d'emprunts, les ajustements d'écritures et les travaux de voirie qui correspondent à la consommation des prévisions, la plupart des chapitres enregistrent une sous-consommation des crédits votés et d'importants restes à réaliser. Certaines lignes n'ont fait l'objet d'aucune dépense et d'autres d'un taux de réalisation encore très partiel : la Marpa, le Prieuré, la maison Margot... Au total sur un budget voté de 3 735 478,74 € 1 671 834,42 € ont été dépensés soit 44,76 %.

Recettes : On décompte 1 445 925,75 € de restes à réaliser. Cela concerne des subventions attendues à la fin de travaux, des conventions de mandats pour des travaux de voirie et le virement de la section de fonctionnement (un million d'euros).

A la clôture le résultat de l'exercice fait apparaître en investissement un solde d'exécution cumulé de 525 081,691 € et en fonctionnement un solde d'exécution cumulé de 1 476 503,71 €.

A la demande de Jean IMBERT souhaitant disposer de ces documents en préalable à la réunion pour avoir le temps de les étudier le Président répond que les chiffres n'ont été transmis que très tardivement par la Trésorerie.

Philippe GOURLAY s'étant retiré les comptes sont **approuvés et votés à l'unanimité**.

Vote du budget annexe « locations commerciales » 2017 :

Il compte lui aussi d'importants restes à réaliser. Les dépenses de fonctionnement n'ont été réalisées qu'à hauteur de 5,37 % du budget voté et celles d'investissement à 22,06%. Pour les recettes de fonctionnement 37,07% du budget voté ont été réalisés et seulement 10,03% pour celles d'investissement. Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître en investissement un solde d'exécution de 443 573,02 € et en fonctionnement un solde d'exécution de 103 755,80 €.

Le Président s'étant retiré le compte administratif est voté à l'unanimité.

8 – Affectations des résultats des budgets principal et annexe

Les propositions du Président :

Pour le budget principal : affectation en réserves de 1 021 483,50 € et report à nouveau en fonctionnement de 455 020,21 €. Voté à l'unanimité.

Pour le budget annexe : affectation en réserves de 35 874,38 € et report à nouveau en fonctionnement de 67 881,42 €. Voté à l'unanimité.

9 – Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2018

2 entreprises ont soumissionné. Eurovia, moins disant, est retenu pour 488 530,44 €.

Voté à l'unanimité.

10 – Attribution du marché pour les travaux d'assainissement de chaussées programme 2018

Cela concerne les curages de fossés. La commission d'Appel d'Offres après examen des 5 réponses reçues propose de répartir le programme en 2 lots, tous deux attribués à l'entreprise BOURBON, le lot 1 pour 56 884,40 € (secteur Val d'Anglin) et le lot 2 pour 35 688,66 € (secteur Marche Occitane). Coût : 1,15 € le ml.

Voté à l'unanimité.

11 – Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2018

Le permis de construire du bâtiment prévu sur la Zone Artisanale de Chaillac traîne alors que les délais de dépôt de dossier sont très serrés. Il est proposé de demander une subvention de 40% de 640 000 € HT, le maximum possible. Une participation régionale via le CRST est possible en complément.

Voté à l'unanimité.

12 – Délibération de « principe » sur le transfert partiel de la compétence éclairage public au SDEI

Cela modifie la délibération précédente en retirant la maintenance que la CDC gardera au moins cette année.

Voté à l'unanimité.

13 – Convention de partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans pour les visites guidées 2018

Les visites guidées seront assurées cette année durant 4 mois par une stagiaire, Lucile-MEIGNAT, qui arrivera en mai et restera jusqu'en septembre.

Voté à l'unanimité.

14 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Cela aura pour conséquence l'acquisition d'un logiciel spécifique estimé à 1 854 € TTC.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Convention 2018 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées

Comme chaque année il s'agit de confier au Comité Départemental de Randonnée Pédestre le balisage de la partie du GR de Pays de la Brenne sur le territoire de la MOVA ainsi que de 10 boucles communales. Le devis est établi pour 1 855,13 €.

Voté à l'unanimité.

15 – Participation financière à l'Office de Tourisme Marche Occitane – Val d'Anglin

Alain NEVIÈRE rappelle les termes de son intervention lors du précédent Conseil Communautaire. Depuis, les dépenses auxquelles l'OT MOVA doit faire face suite au licenciement d'Annette GUILLOT ont été précisément chiffrées : 3 000 € réclamés par Pôle Emploi pour contribuer au financement du dispositif Contrat de Sécurisation Professionnelle, et 7 000 € pour le montant de l'indemnité de licenciement confirmé par la Direction du Travail.

Les 10 000 € demandés correspondent à la cession des objets et matériels appartenant à l'Office.

Gilles TOUZET s'inquiète pour les perspectives de réorganisation des musées, sa commune n'ayant pas forcément les moyens de les faire vivre.

Gérard MAYAUD rappelle que c'est la commune de Chaillac qui, toute seule finance depuis toujours le musée de la minéralogie. Il souligne le paradoxe qui voit une partie de la CDC lancée dans l'aventure « Destination Brenne » tout en étant hors PNR. C'est une nouvelle conséquence de l'application de la loi NOTRe.

Jean Claude NOGRETTE déplore que la salariée licenciée soit pénalisée pour le versement des sommes dues et souhaite que soit évitée une saisie des Prud'hommes.

Le Président propose de remettre la décision au prochain Conseil communautaire après la tenue d'une réunion du Bureau de la CDC.

16 – Questions diverses

Un tableau détaillé du bilan de la mutualisation des services entre communes au cours de l'année 2017 est remis à chacun pour l'étudier.

Le tableau des travaux retenus à partir du diagnostic établi par le SDEI pour le programme 2017 d'éclairage public est également remis.

Dossier de la Grande Ouche à Saint-Benoît-du-Sault :

Le projet de démolition des bâtiments par SCALIS a généré la création d'une association de sauvegarde, des articles de presse et reportages divers, la distribution de flyers et le lancement d'une pétition (plus de 500 signatures à ce jour). Les premiers travaux de démolition ont été temporairement suspendus. La CDC a été sollicitée pour procéder à l'achat des bâtiments pour l'euro symbolique. Différentes idées de réutilisation ont été émises : espace de coworking, pépinière d'entreprises, mise à disposition d'associations diverses dans le domaine social, culturel...

Thierry BARBIER redoute de ne pas trouver de locataires solvables parmi les noms évoqués.

Gilles TOUZET propose de suggérer aux intéressés de monter une SCI si ils estiment l'achat à 1 euro intéressant...mais il estime à beaucoup plus de 500 000 € le financement des travaux indispensables d'isolation, chauffage, réfection de cloisons, désamiantage, escaliers etc...

Gérard MAYAUD, étant administrateur de SCALIS au titre du Conseil Départemental, ne prendra pas part à la décision de la CDC. Sa connaissance de ce type de dossier l'amène à penser que la décision de SCALIS de démolir ces bâtiments souffrant de vacance prolongée est une conséquence de la politique nationale du logement qui condamne les grandes barres des cités urbaines et les logements vacants en zone rurale au profit des zones urbaines présentant de gros besoins.

Christian BREC ressent le besoin de logements locatifs dans sa commune mais pas dans des locaux trop mal isolés. La commune n'a pas les moyens de les réhabiliter.

Philippe GOURLAY a peur que la démolition ne fasse qu'accélérer la tendance à la désertification.

Daniel LAFORET ne voit de raison d'espérer qu'à travers un volet économique avec espace numérique.

L'idée de faire réaliser une étude de faisabilité économique, qui pourrait bénéficier d'une participation de la BGE, dégage un consensus mais auparavant il faudra connaître les échéances par rapport à SCALIS.

Michel LEON s'interroge sur le dossier du syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Anglin dont le fonctionnement actuel lui paraît chaotique en particulier sur le choix des invités aux prochaines réunions, entre anciens et nouveaux délégués...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 15.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 27 mars 2018 à 18H30 à Chalais.

Le Président, Philippe GOURLAY

